

Prospectus modifié (Avenant au prospectus du 27 mai 2014, tel que modifié pour la première fois le 2 juin 2014)

concernant

l'Offre publique d'acquisition

de

Tamedia AG, Zurich, Suisse

pour toutes les actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune en mains du public

de

Publigroupe S.A., Lausanne, Suisse

Prix de l'offre: CHF 190.00 net par action nominative entièrement libérée de Publigroupe SA ("**PubliGroupe**" ou "**Société**") d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune ("**Actions PubliGroupe**"). Le Prix de l'offre sera réduit du montant brut d'éventuelles distributions (comme p.ex. des paiements de dividendes, d'autres distributions de toute sorte, de scissions) et d'éventuels effets dilutifs (comme p.ex. des augmentations de capital ou ventes d'Actions PubliGroupe propres à un prix d'émission, respectivement de vente, par Action PubliGroupe inférieur au Prix de l'offre, ainsi que l'achat d'Actions PubliGroupe propres à un prix supérieur au Prix de l'offre, l'émission par PubliGroupe ou ses filiales d'options, de warrants, de titres convertibles ou d'autres droits d'acquérir des Actions PubliGroupe). Le dividende de CHF 2.00 par Action PubliGroupe décidé lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2014 a déjà été pris en considération dans le Prix de l'offre.

Durée de l'offre: du 8 juillet 2014 jusqu'au 5 août 2014, 16h00, heure avancée d'Europe centrale ("**HAEC**") (prolongeable)

Conseiller financier et banque chargée de l'exécution:

Bank Vontobel AG

Actions PubliGroupe

Numéro de valeur: 462'630 Symbole ticker: PUBN ISIN: CH0004626302

Prospectus d'offre du 16 juin 2014

Restrictions de l'offre

En général

L'offre décrite dans le présent prospectus d'offre n'est faite ni directement ni indirectement dans un Etat ou dans une juridiction dans lequel/laquelle une telle offre serait illicite ou enfreindrait les lois ou réglementations applicables, ou qui exigerait une modification des termes ou conditions de l'offre, l'introduction d'une requête supplémentaire ou des démarches additionnelles auprès d'autorités étatiques, administratives ou de régulation. Il n'est pas prévu d'étendre l'offre à de tels Etats ou juridictions. Les documents relatifs à l'offre ne doivent pas être distribués ni envoyés dans de tels Etats ou juridictions. Ces documents ne doivent pas être utilisés pour solliciter l'acquisition de titres de participation de PubliGroupe par des personnes dans ces Etats ou juridictions.

United States of America

The public tender offer (the "Offer") described in this prospectus is not being made directly or indirectly in or by use of the mail of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America and may only be accepted outside the United States of America. This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex or telephones. This offer prospectus and any other offering materials with respect to the Offer may not be distributed in nor sent to the United States of America and may not be used for the purpose of soliciting the sale or purchase of any securities of PubliGroupe, from anyone in the United States of America. Offeror is not soliciting the tender of securities of PubliGroupe by any holder of such securities in the United States of America. Securities of PubliGroupe will not be accepted from holders of such securities in the United States of America. Any purported acceptance of the Offer that Offeror or its agents believe has been made in or from the United States of America will be invalidated. Offeror reserves the absolute right to reject any and all acceptances determined by it not to be in the proper form or the acceptance of which may be unlawful. A person tendering securities into this tender offer will be deemed to represent that such person (a) is not a U.S. person, (b) is not acting for the account or benefit of any U.S. person, and (c) is not in or delivering the acceptance from, the United States.

United Kingdom

The offer documents in connection with the Offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom. This does not apply to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc") of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or (iii) to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as "relevant persons"). The offer documents in connection with the Offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, seat or usual place of residence is in the United Kingdom and who are not relevant persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to relevant persons and will be engaged in only with relevant persons.

Déclarations prospectives

Le présent prospectus contient des déclarations prospectives telles que celles sur les développements, plans, intentions, suppositions, attentes, convictions et possibles conséquences ou une description de faits futurs, perspectives, revenus, résultats ou situations. Elles se basent sur des attentes actuelles, convictions et supposi-

tions de l'Offrant. Elles sont incertaines et il est possible qu'elles s'écartent significativement des faits actuels, de la situation présente et des conséquences ou développements d'aujourd'hui.

1. Contexte de l'offre publique d'acquisition

PubliGroupe est une société anonyme inscrite au registre du commerce du canton de Vaud sous le numéro d'entreprise CHE-106.383.510 et ayant son siège à Lausanne. Le but statutaire de PubliGroupe consiste en l'acquisition, la détention, l'administration et la vente de participations directes ou indirectes dans toute société suisse ou étrangère, en particulier dans le domaine de la communication commerciale, des prestations de services et du développement de technologies ainsi que du commerce des médias. PubliGroupe a une large offre de services qui permet aux personnes faisant de la publicité d'organiser leurs dépenses de marketing de manière efficace et permet aux entreprises de médias de tirer un meilleur parti de leur champ de diffusion – cela tant pour les médias traditionnels que pour les médias numériques. PubliGroupe est divisée en trois segments d'activités : Media Sales, Search & Find et Digital & Marketing Services avec dans chacun des cas une participation principale. Le 2 avril 2014, PubliGroupe a communiqué qu'elle voulait se concentrer sur les domaines commerciaux liés aux médias numériques et a rendu publique la vente à l'entreprise allemande Aurelius de son activité qui constituait son cœur de métier historique, à savoir Media Sales (par le biais de la vente de Publicitas SA). Selon PubliGroupe, le prix de vente se situerait au-dessus de CHF 10 millions. Selon l'annonce de PubliGroupe du 23 mai 2014, la Commission de la concurrence ("**Comco**") a donné son aval à l'exécution de la transaction. Les Actions PubliGroupe sont négociées depuis le 2 août 1996 à la SIX Swiss Exchange. Elles sont actuellement cotées selon le Domestic Standard.

Tamedia AG, Zurich ("**Tamedia**" ou l'"**Offrant**") est une société anonyme inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous le numéro d'entreprise CHE-105.836.696 ayant son siège à Zurich. Le but statutaire de Tamedia englobe toutes les activités dans le domaine des médias et de la transmission d'informations, en particulier dans le domaine de l'édition, dans le domaine des médias numériques ainsi que de l'industrie graphique ; l'achat, la détention et la vente de participations, en particulier dans le domaine des médias et de la transmission d'informations ; Tamedia peut faire toutes les opérations liées aux buts de la société y compris l'acquisition et la vente d'immeubles. Les actions de Tamedia sont cotées à la SIX Swiss Exchange.

Par annonce préalable du 17 avril 2014, Tamedia a annoncé son intention de soumettre, le ou autour du 27 mai 2014, une offre publique d'acquisition portant sur toutes les Actions PubliGroupe détenues par le public se montant à un prix de CHF 150.00 net par Action PubliGroupe. Dans son prospectus d'offre du 27 mai 2014 et sur la base des transactions effectuées depuis le 17 avril 2014, Tamedia a fixé le montant de son offre à CHF 190.00 net par Action PubliGroupe (l' "**Offre Originale Tamedia**").

Par annonce préalable du 16 mai 2014, Swisscom AG, Ittigen („Swisscom“) a annoncé son intention de soumettre une offre publique d'acquisition portant sur toutes les Actions PubliGroupe détenues par le public se montant un à un prix de CHF 200.00 net par Action PubliGroupe (l' « **Offre Swisscom** »).

Au centre de l'Offre Originale Tamedia ainsi que de celle de l'Offre Swisscom se trouve la participation dans local.ch AG, Berne ("**local.ch**"). Tamedia détient déjà 75 % du capital-actions de search.ch AG, Zurich ("**search.ch**"), l'une des plateformes de référence en matière de répertoires et d'informations.

Le 27 mai 2014, Tamedia et Swisscom ont signé un term sheet ayant force obligatoire (l'« **Accord Swisscom/Tamedia** »), par lequel Tamedia apporte sa participation dans search.ch dans le groupe local.ch (tel que défini ci-dessous) et reçoit en contrepartie une participation correspondante dans le groupe local.ch.

L'Offre Originale Tamedia avait pour objectif de permettre à l'Offrant d'obtenir le contrôle complet sur PubliGroupe et pour faire ensuite décoter les Actions PubliGroupe de la SIX Swiss Exchange. Avec l'acquisition de la participation à la plateforme local.ch, qui est détenue par PubliGroupe et Swisscom indirectement par Swisscom Directories AG, Berne (« **Swisscom Directories** »), qui avec local.ch et LTV Pages Jaunes SA, Berne [« **LTV Pages Jaunes** », détenue à 49% par Swisscom et 51% par PubliGroupe », qui constituent le « **Groupe local.ch** ») en tant que Joint-Venture, Tamedia développerait sa position dans le marché suisse des répertoires. Ensemble, les deux plateformes suisses de répertoires et d'informations, qui sont dans leur segment en concurrence avec les fournisseurs internationaux tels que Google, atteignent 4.8 millions d'utilisateurs (bruts) par mois.

En raison du changement de circonstances, en particulier la signature de l'Accord Swisscom/Tamedia, les intentions de Tamedia ont changé, dans la mesure où Tamedia s'est entre autres engagé à offrir à Swisscom toutes les Actions PubliGroupe qu'elle détient y compris celles acquises dans le cadre de la présente offre publique d'achat et au plus tard dans le délai supplémentaire, au prix de l'offre publique d'acquisition de Swisscom. Cette obligation d'offre tombe, lorsqu'un tiers fait une offre concurrentielle plus élevée pour les Actions PubliGroupe détenues par le public. A la suite de ce changement de circonstances et d'intentions, Tamedia a publié un prospectus d'offre modifié (avenant au prospectus du 27 mai 2014) le 2 juin 2014.

Par décision 526/01 datée du 11 juin 2014, la Commission des OPA ("**COPA**") a confirmé que l'offre publique d'acquisition de Tamedia respectait le droit suisse des OPA, dans la mesure où certaines modifications y étaient apportées. Entre autre, la COPA a décidé que la condition f) à la section 2.7 du prospectus devra être supprimée. Tamedia a formé un recours contre cette décision auprès de la FINMA le 13 juin 2014 (ceci en prenant en compte les circonstances et changements dans le présent nouveau prospectus d'offre public d'achat de Tamedia, l'« **Offre** »).

Si l'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui détiennent plus de 98 % des droits de vote de PubliGroupe à l'issue de la présente offre d'acquisition, il a l'intention, sous réserve de l'offre des Actions PubliGroupe à Swisscom selon l'Accord Swisscom/Tamedia de demander l'annulation des Actions PubliGroupe restantes selon l'art. 33 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières du 24 mai 1995 ("**LBVM**"). Dans cette procédure, les actionnaires de PubliGroupe recevront une indemnité en espèce à hauteur du Prix de l'offre (quant aux conséquences fiscales, cf. chiffre 9.6). L'Offrant se réserve également la possibilité d'exécuter en temps voulu une fusion avec indemnisation en espèces, si

après l'offre il devait détenir, avec les personnes agissant de concert avec lui, moins de 98 % mais au moins 90 % des droits de vote de PubliGroupe. Lors d'une fusion, les actionnaires minoritaires de PubliGroupe à ce moment recevraient un dédommagement en espèces au sens de l'art. 8 al. 2 de la loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine du 3 octobre 2003 ("LFus") (quant aux conséquences fiscales, cf. chiffre 9.6). Cette indemnisation peut s'écarter du Prix de l'offre. Si l'Offrant devait détenir après l'expiration de l'offre d'acquisition et sous réserve de l'offre des Actions Publigroupe à Swisscom selon l'Accord Swisscom/Tamedia moins de 90 % des droits de vote de PubliGroupe, l'Offrant cherchera à obtenir le contrôle complet par d'autres moyens, comme par exemple par la vente de filiales opérationnelles de PubliGroupe à des personnes proches de l'Offrant ou des tiers et la dissolution subséquente de PubliGroupe.

2. L'Offre

2.1. Annonce préalable, Offre Originale Tamedia et prospectus d'offre tel que modifié la première fois

L'Offre Originale Tamedia a été préalablement annoncée par l'Offrant le 17 avril 2014 dans les médias électroniques et le 23 avril 2014 dans les médias imprimés.

Le prospectus d'offre (une annonce d'offre abrégée a également été publiée) relatif à l'Offre Originale Tamedia a été publié le 27 mai 2014 dans les médias électroniques.

Le prospectus d'offre tel que modifié la première fois (premier avenant au prospectus du 27 mai 2014) a été publié le 2 juin 2014 dans les médias électroniques ainsi que dans les journaux.

2.2. Objet de l'offre

L'offre s'étend à toutes les Actions PubliGroupe émises jusqu'à la fin du Délai supplémentaire, tel que défini ci-dessous au chiffre 2.6, détenues par le public et dont le nombre se calcule, de la façon suivante au 16 juin 2014:

	Nombre d'Actions PubliGroupe
Total des actions émises selon le registre du commerce:	2'339'848
Détenues par l'Offrant ou par des personnes agissant de concert avec lui:	-410'816
Actions propres détenues par PubliGroupe:	-123'393*
Actions détenues par le public et auquel se rapporte l'offre:	1'805'639

** selon données du Financial Report 2013 de PubliGroupe*

2.3. Prix de l'offre

Le prix offert s'élève à **CHF 190.00** net par Action PubliGroupe entièrement libérée ("**Prix de l'offre**"). Le Prix de l'offre sera réduit du montant brut d'éventuelles distributions (comme p.ex. des paiements de dividendes, d'autres distributions de toute sorte, de scissions) et d'éventuels effets dilutifs (comme p.ex. des augmentations de capital ou ventes d'Actions PubliGroupe propres à un prix d'émission, respectivement de vente, par Action PubliGroupe inférieur au Prix de l'offre, ainsi que l'achat d'Actions PubliGroupe propres à un prix supérieur au Prix de l'offre, l'émission par PubliGroupe ou ses filiales d'options, de warrants, de titres convertibles ou d'autres droits d'acquérir des Actions PubliGroupe). Le dividende d'un montant de CHF 2.00 par Action PubliGroupe décidé lors de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2014 a déjà été pris en considération dans le Prix de l'offre et a été déduit par rapport au Prix de l'offre publié dans l'annonce préalable.

Pour toutes les Actions PubliGroupe, qui sont (a) présentées valablement à l'acceptation de l'offre pendant la Période d'offre (voir chiffre 2.5) et pendant le Délai supplémentaire (voir chiffre 2.6) et (b) déposées dans un dépôt ouvert auprès d'une banque en Suisse, le Prix de l'offre se comprend net de redevances et de commissions. Le droit de timbre fédéral de négociation sera pris en charge de l'Offrant.

Conformément à l'art. 32 LBVM et à l'art. 40 al. 1 de l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières ("**OBVM-FINMA**"), le Prix de l'offre pour tout type de titres de participation de la société cible ne doit pas être inférieur au cours boursier. Vaut comme cours boursier, le cours moyen pondéré par les volumes (*volume-weighted average price*, "**VWAP**") des transactions en bourse des 60 jours de bourse précédant la publication de l'offre, respectivement l'annonce préalable.

Le Prix de l'offre correspond à une prime de 50.1% sur le cours de clôture de l'Action PubliGroupe de CHF 126.60 au 17 avril 2014, le jour de bourse auquel après la clôture de la bourse l'annonce préalable a eu lieu, et une prime de 54.0% sur le VWAP de CHF 123.41 de l'Action PubliGroupe pendant les derniers 60 jours de bourse jusqu'au 17 avril 2014 inclus (date de l'annonce préalable).

En outre, le Prix de l'offre selon l'art. 32 al. 4 LBVM et l'art. 41 al. 1 OBVM-FINMA doit correspondre au moins au prix le plus élevé payé par l'Offrant pendant les 12 derniers mois précédant la publication de l'offre ou l'annonce préalable de l'offre pour des titres de participation de la société cible. Dans le cas d'espèce, le montant le plus élevé payé par l'Offrant ou par des personnes agissant de concert avec lui au cours des derniers 12 mois précédant l'annonce préalable de l'offre pour des Actions PubliGroupe se monte à CHF 130.00 (commission de CHF 0.26 en sus) (voir à ce propos chiffre 3.6 ci-dessous). Le Prix de l'offre par Action PubliGroupe est ainsi clairement au-dessus du prix minimum selon l'art. 32 al. 4 LBVM et l'art. 40 OBVM-FINMA.

L'évolution du cours de l'Action PubliGroupe des trois dernières années se présente de la façon suivante (en francs suisses) :

	2011	2012	2013	2014*
Haut:	163.00	155.90	153.00	139.90
Bas:	95.10	112.00	85.00	90.00

** jusqu'au jour de l'annonce préalable*

Source: Bloomberg

Le Prix de l'offre correspond au prix d'achat payé selon le contrat d'achat d'actions du 13 mai 2014 à Tweedy Browne Company LLC pour des Actions PubliGroupe et ainsi la Best Price Rule selon l'art. 10 de l'ordonnance de la commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition ("**OOPA**") est également respectée.

2.4. Délai de carence

Le délai de carence, pendant lequel l'offre ne peut pas être acceptée, a débuté le 3 juin 2014 et se termine, sous réserve d'une nouvelle prolongation par la COPA, le 7 juillet 2014 ("**Délai de carence**").

2.5. Période d'offre

Sous réserve d'une possible nouvelle prolongation du Délai de carence, il est prévu que la période d'offre débute le 8 juillet 2014 et se termine le 5 août 2014, 16h00 (HAEC) ("**Période d'offre**"). L'Offrant se réserve le droit de prolonger la Période d'offre une ou plusieurs fois. Une prolongation de la Période d'offre au-delà de 40 jours de bourse requiert l'accord préalable de la COPA.

2.6. Délai supplémentaire

Si, à l'expiration de la Période d'offre, l'Offrant déclare que l'offre a abouti, un Délai supplémentaire de 10 jours de bourse sera accordé pour l'acceptation ultérieure de l'offre ("**Délai supplémentaire**"). Il est prévu que le Délai supplémentaire débute le 12 août 2014 et se termine le 25 août 2014, 16h00 (HAEC).

2.7. Conditions

L'offre est soumise aux conditions suivantes:

- (a) après l'expiration de la Durée de l'offre (telle qu'éventuellement prolongée), Tamedia a reçu des déclarations d'acceptation pour un nombre d'Actions PubliGroupe qui, ensemble avec les Actions PubliGroupe détenues par Tamedia ou par des personnes agissant de concert avec Tamedia à ce moment-là, correspondent

au minimum à 66% des Actions PubliGroupe émises au moment de l'expiration de la Durée de l'offre (telle qu'éventuellement prolongée);

- (b) à partir de la date de l'annonce préalable et jusqu'à l'expiration de la Durée de l'offre (telle qu'éventuellement prolongée), il n'y a pas eu d'évènement qui, seul ou en lien avec d'autres évènements, selon l'avis d'un expert indépendant et reconnu désigné par Tamedia, a ou aura vraisemblablement des conséquences préjudiciables importantes sur PubliGroupe, y compris les participations de celle-ci (le "**Groupe PubliGroupe**"). Un évènement a des conséquences préjudiciables importantes sur le Groupe PubliGroupe lorsqu'a lieu:
- (i) une diminution du capital propre consolidé (*total equity*) du Groupe PubliGroupe (sans minoritaires) en comparaison avec le capital propre à la fin 2013 de plus de CHF 13'500'000 (correspondant à 10%);
 - (ii) une réduction des ventes nettes consolidées (*consolidated net revenue*) du Groupe PubliGroupe de plus de CHF 13'365'000 (sur une base annuelle) en comparaison avec l'exercice 2013 (correspondant à 5%); ou
 - (iii) une réduction du *consolidated operating result plus depreciation of tangible assets et amortisation of intangible assets* (comparable à l'EBITDA) du Groupe PubliGroupe de plus de CHF 530'000 (sur une base annuelle) en comparaison avec le *consolidated operating results plus depreciation of tangible assets et amortisation of intangible assets* (comparable à l'EBITDA) de l'exercice 2013 (correspondant à 10%)

(chacun de ces évènements sous (i) – (iii) est un „**Evènement Préjudiciable**“).

Les coûts et dépenses pour PubliGroupe résultant de la présente offre ne seront pas pris en compte dans la détermination pour savoir si un Evènement Préjudiciable est survenu.

Aussi bien l'exécution de la vente du segment Media Sales conformément à la lettre (f) que l'exécution de la vente sous condition mentionnée dans la communication événementielle du 5 mai 2014 de la participation de 25.07% à FPH Freie Presse Holding AG à la société anonyme pour la Neue Zürcher Zeitung ne représente pas un Evènement Préjudiciable;

- (c) si nécessaire, les autorités compétentes en matière de concurrence ont autorisé l'exécution de l'offre ou octroyé une attestation d'exemption, respectivement tous les délais d'attente sont échus ou ont été terminés, sans que des obligations ne soient imposées à Tamedia ou à PubliGroupe ou que l'autorisation, respectivement l'exemption, n'aurait été liée à des conditions, équivalentes à un Evènement Préjudiciable (tel que défini sous la lettre (b) et constaté par un expert indépendant et reconnu, désigné par Tamedia);

- (d) l'assemblée générale de PubliGroupe n'a pas instauré de nouvelles restrictions du droit de vote ou de la transférabilité;
- (e) le conseil d'administration de PubliGroupe a décidé d'inscrire Tamedia ou éventuellement une personne agissant de concert avec Tamedia au registre des actionnaires de PubliGroupe en tant qu'actionnaire avec droit de vote pour toutes les Actions PubliGroupe acquises par Tamedia (ou éventuellement par une personne agissant de concert avec Tamedia) en relation avec l'offre, sous condition que l'offre devienne inconditionnelle;
- (f) la vente du segment Media Sales du Groupe PubliGroupe, telle qu'annoncée par PubliGroupe dans sa communication événementielle du 2 avril 2014, a été exécutée, de l'avis d'un expert indépendant et reconnu, désigné par Tamedia, aux conditions annoncées par le conseil d'administration¹;
- (g) l'assemblée générale de PubliGroupe:
 - (i) n'a décidé ou autorisé aucune distribution de dividendes, réduction de capital, scission et – sous réserve de la vente du segment Media Sales conformément à la lettre (f) et de la vente de la participation de 25.07% à FPH Freie Presse Holding AG selon le dernier alinéa de la lettre (b) – vente d'actifs, qui seul ou ensemble représentent une valeur ou un prix
 - (1) s'élevant à au moins CHF 45'610'000 (correspondant à 10% du bilan consolidé de PubliGroupe au 31 décembre 2013); ou
 - (2) occasionnant une réduction du *consolidated operating result* plus *depreciation of tangible assets* et *amortisation of intangible assets* (comparable à l'EBITDA) du Groupe PubliGroupe de plus de CHF 530'000 (sur une base annuelle) en comparaison avec le *consolidated operating results* plus *depreciation of tangible assets* et *amortisation of intangible assets* (comparable à l'EBITDA) de l'exercice 2013 (correspondant à 10%); et
 - (ii) n'a approuvé aucune fusion et aucune augmentation de capital ordinaire, autorisée ou conditionnelle;
- (h) à l'exception des obligations qui ont été communiquées avant l'annonce préalable, ainsi que la vente de la participation de 25.07% à FPH Freie Presse Holding AG selon le dernier alinéa de la lettre (b), PubliGroupe et ses filiales directes ou indirectes n'ont ni acquis ou vendu des actifs, ni se sont-elles engagées à lever ou à rembourser du capital étranger depuis le 31 décembre 2013:

¹ La suppression de la condition f) à la section 2.7 du présent prospectus telle que décidée selon Décision 562/01 de la COPA du 11 juin 2014 fait actuellement l'objet d'un recours formé par l'Offrant le 13 juin 2014.

- (i) d'au moins CHF 45'610'000 (correspondant à 10% du bilan consolidé de PubliGroupe au 31 décembre 2013); ou
 - (ii) d'un montant occasionnant une réduction du *consolidated operating result* plus *depreciation of tangible assets* et *amortisation of intangible assets* (comparable à l'EBITDA) du Groupe PubliGroupe de plus de CHF 530'000 (sur une base annuelle) en comparaison avec le *consolidated operating results* plus *depreciation of tangible assets* et *amortisation of intangible assets* (comparable à l'EBITDA) de l'exercice 2013 (correspondant à 10%); et
- (i) il n'est rendu ou émis aucun jugement, décision judiciaire ou administrative, ou autre ordre d'une autorité qui interdit ou déclare inadmissible la présente offre ou son exécution.

Les conditions (a) et (b) s'appliquent jusqu'à l'expiration de la Durée de l'offre (telle qu'éventuellement prolongée). Les autres conditions s'appliquent jusqu'à l'exécution de l'offre et deviennent ainsi après l'aboutissement de l'offre des conditions résolutoires.

Si la condition (a) ou la condition (b) n'est pas remplie au moment de l'expiration de la Durée de l'offre (telle qu'éventuellement prolongée) et que l'Offrant n'a pas renoncé à sa réalisation, alors l'offre n'a pas abouti.

Si l'une des conditions (c) à (i) n'est pas remplie et que l'Offrant n'a pas renoncé à sa réalisation jusqu'à l'exécution de l'offre, alors l'Offrant peut déclarer l'offre comme n'ayant pas abouti ou reporter la fin de l'exécution de quatre mois au maximum après l'expiration du délai supplémentaire ("**Prolongation**"). Pendant la Prolongation, l'offre est soumise aux conditions (c) à (i) aussi longtemps que ces conditions ne sont pas remplies ou que l'Offrant n'a pas renoncé à leur réalisation. Sous réserve d'une requête supplémentaire d'ajournement de la fin de l'exécution de l'offre par l'Offrant et de l'acceptation d'un tel ajournement supplémentaire par la COPA, l'Offrant déclarera que l'offre n'a pas abouti, si toutes les conditions (c) à (i) ne sont pas remplies jusqu'à l'expiration de la Prolongation ou qu'il n'ait été renoncé à leur réalisation.

3. Informations concernant l'Offrant

3.1. Raison sociale, siège, secteurs d'activité et capital-actions et l'Offrant

L'Offrant est une société anonyme inscrite au registre du commerce du canton de Zurich sous la raison sociale Tamedia AG (numéro d'entreprise CHE-105.836.696). Son siège est à Zurich et son adresse est Werdstrasse 21, 8004 Zurich. Le capital-actions de l'Offrant s'élève à CHF 106'000'000. Il est divisé en 10'600'000 actions nominatives avec une valeur nominale de CHF 10.00 chacune.

L'Offrant est la société mère du groupe de presse suisse Tamedia. Avec ses journaux quotidiens et hebdomadaires, ses magazines, ses plates-formes en ligne ainsi que ses centres

d'impression, Tamedia fait partie des entreprises de médias de premier plan en Suisse. L'entreprise a été fondée en 1893 et est cotée à la Bourse suisse (SIX Swiss Exchange) depuis 2000.

Tamedia est subdivisé dans les divisions entrepreneuriales suivantes:

- Médias régionaux Suisse alémanique : la division Médias régionaux Suisse alémanique comprend les quotidiens BZ Berner Zeitung, Der Bund, Der Landbote, BZ Langenthaler Tagblatt, le Tages-Anzeiger, le Zürcher Unterländer, la Zürichsee Zeitung, la SonntagsZeitung ainsi que les offres numériques y relatives. La division Médias régionaux Suisse alémanique comprend également les participations aux quotidiens BO Berner Oberländer et TT Thuner Tagblatt ainsi qu'aux journaux hebdomadaires et gratuits Bantiger Post, Berner Bär, Furttaler, Rümlianger, Sihltaler, Tagblatt der Stadt Zürich, Thalwiler et Winterthurer Stadtanzeiger. En font également partie les encarts relatifs à la bourse de l'emploi Alpha et Stellen-Anzeiger.
- Tamedia Publications romandes : les quotidiens 24 heures, Tribune de Genève et Le Matin ainsi que les offres numériques 24heures.ch, tdg.ch et lematin.ch, le journal de dimanche Le Matin Dimanche ainsi que les hebdomadaires régionaux Le Journal de Morges, La Broye et Le Régional appartiennent à la division de Tamedia Publications romandes. Les suppléments Télé Top Matin et GuideTVCinéma ainsi que la revue féminine Femina sont également attribués au domaine de Tamedia Publications romandes. Tamedia Publications romandes est en outre responsable des participations au quotidien suprarégional Le Temps (qui sera vendu à Ringier) ainsi qu'aux publications hebdomadaires Lausanne Cités et GHI.
- Médias Suisse alémanique : la division Médias Suisse alémanique regroupe Annabelle, Das Magazin, le journal économique Finanz und Wirtschaft, le Schweizer Familie et TV täglich.
- Digital : la division Digital comprend toutes les activités commerciales en ligne de Tamedia, notamment le portail d'annuaire et de services search.ch, le portail immobilier homegate.ch, le portail de mode fashionfriends.ch, la plateforme pour l'industrie du bâtiment olmero.ch, le portail de placement des artisans renovero.ch, la plateforme de billets Starticket ainsi que des participations dans des entreprises, telles que car4you.ch, doodle.com, jobs.ch, tutti.ch et zattoo.ch.
- 20 Minuten : la division 20 Minuten recouvre toutes les activités du principal groupe de médias de Suisse: les journaux pour pendulaires 20 Minuten et 20 minutes, les offres numériques 20minuten.ch et 20minutes.ch, la plateforme nighltime tillate.com, les participations dans le journal pendulaire 20 minuti ainsi que

dans le portail en langue italienne tio.ch et le magazine lifestyle 20 Minuten Friday. La division 20 Minuten gère en outre les participations dans les journaux pour pendulaires L'Essentiel au Luxembourg ainsi que Metroxpress au Danemark.

- Services d'édition : sont compris dans la division des Services d'édition les imprimeries de journaux de Tamedia à Berne, Lausanne et Zurich, l'imprimerie offset et digital Ziegler Druck à Winterthour, les domaines Prepress et support applicatif, le centre d'appels, ainsi que la logistique d'édition.
- Finances : la division Finances regroupe la comptabilité, le controlling central, les finances d'entreprise, les services informatiques, le service juridique, la gestion immobilière, le service infrastructure et sécurité ainsi que les restaurants du personnel.

3.2. Actionnaires contrôlant directement ou indirectement l'Offrant et actionnaires qui détiennent plus de 3 % des droits de vote de l'Offrant

Selon les informations à disposition de Tamedia, les actionnaires suivants détenaient plus de 3 % des droits de vote de Tamedia au 16 juin 2014.

Actionnaires	Participation/droits de vote en %
Groupe d'actionnaires de la famille fondatrice:	71.8%
- Severin Coninx, Berne, CH	
- Rena Maya Coninx Supino, Zurich, CH	
- Hans Heinrich Coninx, Küsnacht/ZH, CH	
- Annette Coninx Kull, Wettswil a.A., CH	
- Ellermann Lawena Stiftung, Vaduz, FL	
- Ellermann Pyrit GmbH, Stuttgart, D	
- Ellermann Rappenstein Stiftung, Vaduz, FL	
- Anna Paola Supino, Zurich, CH	
- Pietro Paolo Supino, Zurich, CH	
- Sabine Richter-Ellermann, Berlin, D	
- Franziska Kaestner-Richter, Bonn, D	
- Konstantin Richter, Berlin, D	
- Anna Dorothea Coninx, Berne, CH	
- Franziska Coninx, St. Gall, CH	
- Salome Coninx, Zurich, CH	
- Caspar Coninx, Zurich, CH	
- Saskia Landshoff, Hambourg, D	
- Christoph Coninx, Küsnacht/ZH, CH	
- Claudia Kaczynski-Coninx, Zollikon, CH	
- Martin Coninx, Zollikon, CH	
- Andreas Schulthess, Wettswil a.A., CH	
- Fabia Schulthess, Zurich, CH	
- Antje Landshoff-Ellermann, Wangen, D	

Actionnaires	Participation/droits de vote en %
Regula Hauser-Coninx, Weggis, CH	4.63%
Tweedy, Browne Company LLC, New York, NY, USA	4.53%
Groupe d'actionnaires Rheinhardt-Scherz:	3.94%
– Montalto Holding AG, Zoug, CH	
– Epicea Holding AG, Zoug, CH	
– Erwin Reinhardt, Muri b. Bern, CH	
– Franziska Reinhardt-Scherz, Muri b. Bern, CH	

3.3. Personnes agissant de concert avec l'Offrant

Les personnes suivantes agissent de concert avec l'Offrant en relation avec la présente offre :

- le groupe d'actionnaires, respectivement les membres de la famille fondatrice de Tamedia mentionnés au chiffre 3.2. ;
- toutes les sociétés contrôlées par Tamedia ;
- toutes les sociétés contrôlées par le groupe d'actionnaires, respectivement les membres de la famille fondatrice de Tamedia mentionnés au chiffre 3.2.

3.4. Comptes annuels

Les comptes annuels de Tamedia peuvent être obtenus de la façon suivante :

Le rapport annuel 2013 (l'année commerciale se termine le 31 décembre 2013) de Tamedia peut être consulté gratuitement à l'adresse internet suivante :

http://www.tamedia.ch/fileadmin/files/documents/finanzberichte/2014/20140313_2013_geschaeftsbericht_de.pdf. Le rapport annuel 2013 peut également être obtenu gratuitement au siège de Tamedia SA, Werdstrasse 21, 8004 Zurich, Suisse (tél.: +41 44 248 41 35, fax: +41 44 248 50 26, e-mail: christoph.zimmer@tamedia.ch).

3.5. Participation de l'Offrant et des personnes agissant de concert avec l'Offrant dans PubliGroupe

L'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui détiennent au 16 juin 2014 410'816 Actions PubliGroupe correspondant à 17.56% des droits de vote et du capital-actions de PubliGroupe. L'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui ne détiennent pas d'autres Actions PubliGroupe ni d'instruments financiers y relatifs.

3.6. Achats et ventes de titres de participation de PubliGroupe

Pendant les derniers 12 mois avant l'annonce préalable, l'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui ont acheté 170'444 Actions PubliGroupe. Le prix le plus élevé s'est monté à

CHF 130.00 (commission de CHF 0.26 en sus) par Action PubliGroupe. L'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui n'ont pas effectué d'autres achats ou ventes d'Actions PubliGroupe ou d'instruments financiers y relatifs.

4. Financement de l'offre

L'offre est financée du point de vue de l'Offrant au moyen de fonds propres et avec une ligne de crédit ouverte.

5. Informations concernant PubliGroupe

5.1. Raison sociale, siège, capital-actions et rapport annuel de PubliGroupe

PubliGroupe S.A. est une société anonyme inscrite au registre du commerce du canton de Vaud sous le numéro d'entreprise CHE-106.383.510. Le siège de la société se trouve à l'Avenue Mon-Repos 22, 1005 Lausanne. Le capital-actions de la société s'élève à CHF 2'339'848.00 et est divisé en 2'339'848 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune. Le but statutaire de PubliGroupe est l'acquisition, la détention, l'administration et la vente de participations directes ou indirectes dans toute société suisse ou étrangère, en particulier dans le domaine de la communication commerciale, des prestations de services et du développement de technologies ainsi que du commerce des médias.

PubliGroupe avait au 16 juin 2014 un capital conditionnel de CHF 17'941.00 divisé en 17'941 Actions PubliGroupe d'une valeur nominale de CHF 1.00 chacune. Celui-ci sert à l'émission d'Actions PubliGroupe qui sont ou seront remises à des collaborateurs de PubliGroupe ou des sociétés du groupe selon des plans de participations. Les Actions PubliGroupe nécessaires sont créées par du capital conditionnel ou sont couvertes avec des actions propres.

Les Actions PubliGroupe sont cotées à la SIX Swiss Exchange dans le Domestic Standard. Les statuts ne contiennent aucune clause d'Opting-Out et d'Opting-Up. Par décision du 29 avril 2014, l'assemblée générale de PubliGroupe a décidé l'abrogation de la disposition statutaire sur la restriction à la transmissibilité et la limitation du droit de vote et les nouveaux statuts ont été inscrits au registre du commerce. La condition correspondante, encore prévue dans l'annonce préalable du 17 avril 2014, n'est ainsi plus mentionnée dans le présent prospectus d'offre.

Le rapport annuel de PubliGroupe au 31 décembre 2013 peut être téléchargé à l'adresse suivante : <http://www.publigroupe.com>.

5.2. Intentions de l'Offrant et des personnes agissant de concert avec l'Offrant concernant PubliGroupe et l'Accord Swisscom/Tamedia

Au centre de l'acquisition planifiée de PubliGroupe se trouve le segment d'affaires Search&Find de PubliGroupe. Appartiennent à ce segment en particulier les participations à local.ch, LTV Pages Jaunes et Swisscom Directories, étant entendu que PubliGroupe détient 49% de Swisscom Directories (par conséquent indirectement dans local.ch) et 51% de LTV Pages Jaunes. Swisscom détient une participation majoritaire de 51% dans Swisscom Directories (par conséquent indirectement dans local.ch) et le 49 % des actions restantes de LTV Pages Jaunes. Tamedia participe déjà à hauteur de 75 % à la plateforme de répertoire et de recherche search.ch qui capte un nombre important d'utilisateurs.

Afin que les attentes de Tamedia selon la présente offre concernant PubliGroupe puissent être comprises, Tamedia explicite d'abord les points suivants, qui ont été conclus avec Swisscom selon l'Accord Swisscom/Tamedia suite à l'offre publique d'achat de Swisscom:

- Selon l'Accord Swisscom/Tamedia, Swisscom acquerra les participations de PubliGroupe dans Swisscom Directories (49%) et de LTV Pages Jaunes (51%). Ces participations de PubliGroupe peuvent être acquises indirectement par Swisscom, si l'offre de Swisscom selon l'annonce préalable du 16 mai 2014 devait aboutir, ou directement de la part de PubliGroupe.
- A la condition que Swisscom acquiert par son offre (tel qu'éventuellement modifié) la majorité de PubliGroupe ou de toute autre manière la participation de PubliGroupe dans le Groupe local.ch, Swisscom et Tamedia, par leur Accord Swisscom/Tamedia s'engagent à amener le Groupe local.ch et search.ch dans une société unique sous la direction de Swisscom respectivement une nouvelle société commune à fonder (« **NewCo** »),. En contrepartie de l'apport de 100% des actions de search.ch (y compris une participation de 25% dans search.ch, qui est à ce jour détenue par la Poste Suisse), Tamedia acquiert une participation dans NewCo à hauteur de 31%. En conséquence, Swisscom détiendra 69% des actions de NewCo après la réalisation de la transaction.
- L'Accord Swisscom/Tamedia règle également les points clés de la convention d'actionnaires à conclure, par laquelle Tamedia obtiendra des droits d'actionnaire minoritaire (2 représentants au conseil d'administration de NewCo, droit de veto lors de décisions importantes de l'assemblée générale), et qui prévoit des restrictions habituelles à la transmissibilité des actions, notamment des droits et obligations de préférence et de préemption, drag et tag along (déclenchés dans le cas d'une vente de plus de 50% des actions de NewCo), options call et put (voir ci-dessous).
- dans le cadre de la convention d'actionnaires à conclure, les parties s'octroient réciproquement les droits suivants après le troisième anniversaire depuis l'exécution de la transaction :
 - option put exerçable en tout temps par Tamedia sur toutes les actions détenues par Tamedia à un prix de vente déterminé respectivement déterminable;

- option call exercable en tout temps par Swisscom sur toutes les actions détenues par Tamedia à un prix de vente déterminé respectivement déterminable.

- En outre, Tamedia s'est engagée vis à vis de Swisscom, dans l'Accord Swisscom/Tamedia, jusqu'à l'aboutissement de l'Offre Swisscom selon l'annonce préalable du 16 mai 2014, respectivement jusqu'à l'échec de l'Offre Swisscom, à ne pas augmenter de son propre gré son offre selon le prospectus d'offre du 27 mai 2014, et à ne pas à acheter ou acquérir d'Actions PubliGroupe ou droit d'acquisition ou droits similaires sur les Actions PubliGroupe (respectivement proposer des offres qui contreviendraient à l'égalité de traitement, respectivement qui seraient déterminants pour la Best Price Rule), tels que définis dans son prospectus d'offre du 27 mai 2014. Tamedia s'engage à faire en sorte que les personnes, qui agissent de concert avec elle, prennent les mêmes engagements. Font exception Swisscom et les sociétés proches.

- Tamedia s'est engagée à offrir à Swisscom les Actions PubliGroupe qu'elle détient y inclus les Actions PubliGroupe acquises lors de la durée de son offre au plus tard à l'échéance du délai supplémentaire de l'offre au prix en vigueur dans l'offre Swisscom. Cette obligation tombe lorsqu'un tiers fait une offre plus élevée sur les Actions PubliGroupe.

- L'Accord Swisscom/Tamedia est en vigueur à la condition que la transaction décrite ne soit pas soumise à une augmentation non volontaire du prix de l'offre Swisscom (p. ex. en raison de l'obligation de respecter l'égalité de traitement, respectivement de la Best Price Rule). Si l'organe de contrôle ou la COPA devait arriver à la conclusion que l'Accord Swisscom/Tamedia procède à une augmentation du prix de cet ordre, l'Accord Swisscom/Tamedia et les obligations y relatives des Parties seront considérés comme nuls et non avenues.

- L'exécution de la transaction selon l'Accord Swisscom/Tamedia est soumise à l'obligation de notification selon l'art. 9 de la Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (LCart). Les parties annonceront dès que possible à la Comco l'opération de concentration d'entreprise envisagée entre search.ch et NewCo. Les parties se réservent le droit de se retirer de la transaction, si celle-ci devait être interdite par la Comco, ou si la Comco devait imposer une charge qui aboutirait à une réduction minimum de 10% du chiffre d'affaires selon le business plan.

Eu égard à l'Accord Swisscom/Tamedia, Tamedia ne poursuit plus d'intentions concernant PubliGroupe avec l'Offre. Les intentions de Tamedia en relation avec la présente Offre ne demeurent que si Swisscom n'aboutit pas avec sa propre offre (en prenant en considération les Actions PubliGroupe de Tamedia cédées à Swisscom selon l'Accord Swisscom/Tamedia) ou que l'Accord Swisscom/Tamedia est nul et non avenue ou est résilié et que par conséquent l'intention de Tamedia d'acquérir le contrôle sur PubliGroupe est maintenue selon les termes de la présente Offre. Dans ce cas, Tamedia aurait pour but, après l'acquisition du contrôle sur PubliGroupe, de faire décoter les Actions PubliGroupe de la SIX Swiss Exchange (pour plus de détails voir chiffre 1 a.E).

5.3. Conventions entre l'Offrant et les personnes agissant de concert avec l'Offrant d'une part et PubliGroupe, sa direction, ses administrateurs et ses actionnaires, d'autre part

Tamedia et PubliGroupe ont conclu au 19 mai 2014 une convention de confidentialité habituelle par laquelle les parties se sont engagées à traiter confidentiellement les informations qu'elles se rendent accessibles mutuellement. Dans la convention de confidentialité Tamedia confirme aussi à PubliGroupe qu'elle n'invoquera pas la non-réalisation d'une des conditions conformément au chiffre 2.7 en se référant à la vente sous condition de la participation de 25.07% à FPH Freie Presse Holding AG à la société anonyme pour la Neue Zürcher Zeitung mentionnée dans par la communication événementielle du 5 mai 2014. La convention de confidentialité contient en outre une interdiction de débauchage réciproque. Tamedia a effectué une Due Diligence limitée après la conclusion de la convention de confidentialité (qui au moment de la publication du prospectus d'offre n'est pas encore terminée).

En outre, il n'y a pas d'autres conventions entre l'Offrant et les personnes agissant de concert avec lui d'une part et PubliGroupe, sa direction, ses administrateurs et actionnaires d'autre part.

5.4. Informations non publiques

L'Offrant confirme que PubliGroupe ne lui a pas communiqué, à lui ou à des personnes agissant de concert avec lui, directement ou indirectement, des informations non publiques concernant PubliGroupe ou des sociétés du groupe PubliGroupe susceptibles d'influencer de manière déterminante la décision des destinataires de l'offre, hormis celles reproduites dans le présent prospectus.

6. Publication

Le présent prospectus d'offre peut être obtenu en langue allemande et français auprès de la Banque Vontobel AG, Corporate Finance, Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich, Suisse (téléphone +41 (0)58 283 70 03, Fax +41 (0) 58 283 70 75, email : prospectus@vontobel.ch). Le présent prospectus d'offre sera en outre téléchargeable sous www.tamedia.ch.

Un résumé du présent prospectus d'offre (« **Annonce de l'Offre** ») sera publié en français dans la Tribune de Genève et 24 heures en langue française, et en allemand dans le Tages Anzeiger, ainsi que sur Bloomberg, Reuters et Telekurs.

7. Rapport de l'organe de contrôle conformément à l'article 25 de la loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières („LBVM“)

En notre qualité d'organe de contrôle reconnu pour la vérification d'offres publiques d'acquisition au sens de la LBVM, nous avons vérifié le prospectus d'offre changé de nouveau de Tamedia AG, Zurich (l'„**Offrante**“).

L'Offrante est responsable de l'établissement du prospectus d'Offre. Notre mission consiste à vérifier et à apprécier le prospectus d'Offre. Nous attestons que nous remplissons les exigences d'indépendance conformément au droit des offres publiques d'acquisition et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Notre vérification a été effectuée conformément à la Norme d'audit suisse 880 selon laquelle un contrôle en accord avec l'art. 25 LBVM doit être planifié et réalisé de telle manière que l'exhaustivité formelle du prospectus d'offre selon la LBVM, ses ordonnances et la décision de la Commission des OPA („**COPA**“) soit établie et que les anomalies significatives soient constatées avec une assurance raisonnable, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, même si les chiffres 4 à 7 suivants ne sont pas établis avec la même assurance que les chiffres 1 à 3. Nous avons vérifié les indications figurant dans le prospectus en procédant à des analyses et à des examens par sondages. Notre travail a par ailleurs consisté à évaluer dans quelle mesure la LBVM, ses ordonnances et la décision de la COPA ont été respectées. Nous estimons que notre contrôle constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation

1. l'Offrante a pris les mesures requises afin que le financement nécessaire soit disponible le jour de l'exécution de l'Offre;
2. les dispositions concernant les offres obligatoires, plus particulièrement celles sur le prix minimum, sont respectées.
3. la Best Price Rule a été respectée jusqu'au 13 juin 2014.

De plus, nous n'avons pas constaté de faits desquels nous devrions conclure que:

4. l'égalité de traitement des destinataires de l'Offre n'est pas respectée;
5. le prospectus d'offre n'est pas exhaustif et exact;

6. le prospectus d'offre n'est pas conforme à la LBVM, à ses ordonnances et à la décision de la COPA²;
7. les dispositions relatives aux effets de l'annonce préalable de l'Offre ne sont pas respectées.

Le présent rapport ne saurait constituer une recommandation d'acceptation ou de refus de l'Offre ni une attestation (*fairness opinion*) portant sur l'adéquation financière du prix de l'Offre.

Zurich, 13 juin 2014

Ernst & Young SA

Dr. Jvo Grundler

Patric Roth

8. Droits des actionnaires de PubliGroupe

L'actionnaire qui détient au moins 3% des droits de vote de PubliGroupe, exerçables ou non, au moment et depuis l'annonce préalable de l'offre le 17 avril 2014 ("**Actionnaire qualifié**" au sens de l'article 56 OOPA) obtient la qualité de partie s'il en fait la requête à la COPA. La requête d'un Actionnaire qualifié doit être reçue par la COPA (Selnaustrasse 30, case postale, CH-8021 Zurich, counsel@takeover.ch, fax: +41 58 499 22 91) dans les cinq jours de bourse qui suivent la publication du prospectus d'offre dans les journaux. Le délai commence à courir le premier jour de bourse suivant la publication du prospectus d'offre. La preuve de la Participation qualifiée détenue par le requérant doit être jointe à la requête. La COPA peut en tout temps exiger la preuve que l'actionnaire détient toujours 3 % des droits de vote de PubliGroupe exerçables ou non. La qualité de partie reste acquise pour toutes les décisions ultérieures rendues en relation avec l'offre, pour autant que la qualité d'Actionnaire qualifié subsiste.

² Cette confirmation ne se réfère pas à la condition (f) qui a été radiée par la décision 562/01 du 11 juin 2014 de la COPA, faisant objet d'un recours déposé le 13 juin 2014.

9. Exécution de l'offre

9.1. Information des actionnaires de PubliGroupe

9.1.1. Déposants

Les actionnaires qui ont déposé leurs Actions PubliGroupe dans un dépôt ouvert auprès d'une banque en Suisse sont informés de l'offre par leur banque dépositaire. Ils sont invités à se conformer aux instructions de leur banque dépositaire.

9.1.2. Personnes qui conservent leurs titres à domicile

Les actionnaires qui détiennent leurs Actions PubliGroupe sous la forme de certificats d'actions seront en principe informés de l'offre par le registre des actions de PubliGroupe. Ils sont invités à se conformer aux instructions de ce dernier. Dans le cas où ces actionnaires n'obtiennent aucune information du registre des actions de PubliGroupe, ils sont invités à se présenter avec les certificats physiques au plus tard jusqu'au 15 juillet 2014 auprès de leur banque habituelle.

9.2. Domicile d'acceptation et de paiement

Bank Vontobel AG, Zurich est mandatée pour l'exécution de l'offre. Elle agit en qualité de domicile d'acceptation et de paiement.

9.3. Actions présentées à l'acceptation

Les Actions PubliGroupe présentées à l'acceptation ne seront pas négociées sur une ligne de négoce séparée. Elles seront lors de la présentation à l'acceptation bloquées par la banque dépositaire respective et ne pourront plus être négociées.

9.4. Paiement du Prix de l'offre et exécution

Sous réserve du report du jour de l'exécution en raison de la prolongation du Délai de carence (chiffre 2.4), d'une prolongation de la Période d'offre (ch. 2.5) ou d'un report de l'exécution (chiffre 2.7), le paiement du Prix de l'offre aura lieu pour les actions valablement présentées pendant la Période de l'offre et le Délai supplémentaire le 19 août 2014 ("**Terme d'exécution**").

9.5. Frais et commission

Pour les Actions PubliGroupe qui sont déposées dans un dépôt ouvert auprès d'une banque en Suisse et présentées à l'acceptation de l'offre pendant la Période de l'offre et le Délai sup-

plémentaire, l'acceptation se fait sans frais ni commissions. Le droit de timbre fédéral de négociation sera pris en charge par l'Offrant.

9.6. Conséquences fiscales

Les informations suivantes quant aux conséquences fiscales servent uniquement d'information et on ne peut pas s'y fier sans examen détaillé de la situation fiscale de chaque personne. Concernant les conséquences fiscales de l'offre attendues du point de vue du droit de timbre (droit de timbre d'émission et droit de timbre de négociation) et de l'impôt anticipé, Tamedia a adressé une demande écrite de confirmation préalable (confirmation de ruling) à l'administration fédérale des contributions, laquelle a été confirmée positivement par cette dernière le 16 mai 2014. Concernant les impôts sur le revenu et sur le bénéfice, aucune demande de ce type n'a été faite aux offices d'impôt cantonaux compétents. Il est ainsi conseillé aux actionnaires ou à leurs ayant droits économiques des Actions PubliGroupe de consulter leur propre conseiller fiscal afin de constater le régime fiscale applicable en relation avec l'offre et les conséquences fiscales auxquelles il faut s'attendre du point de vue de l'impôt sur le revenu et sur le bénéfice et d'autres impôts.

9.6.1. Impôts directs (impôt sur le revenu et sur le bénéfice)

Actionnaires qui présentent leurs Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre

D'une manière générale, la présentation des Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre a pour effet les conséquences suivantes.

Les actionnaires, qui sont assujettis à l'impôt en Suisse et qui détiennent leurs Actions PubliGroupe dans la fortune privée : selon les principes généraux du droit fiscal suisse, les actionnaires qui détiennent leurs Actions PubliGroupe dans la fortune privée et qui vendent ces actions dans le cadre de l'offre réalisent en principe un gain en capital privé non imposable respectivement, le cas échéant, une perte en capital non déductible. En conséquence, la vente des Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre est en principe neutre fiscalement par rapport à l'imposition du revenu. Cela présuppose que les conditions d'une « liquidation partielle indirecte », telle qu'elle est définie dans la législation fiscale suisse, ne soient pas remplies.

Les actionnaires, qui sont assujettis à l'impôt en Suisse et qui détiennent leurs Actions PubliGroupe dans leur fortune commerciale (de même que les personnes morales, qui ont leur siège en Suisse) : selon les principes généraux de l'impôt sur le revenu et le bénéfice suisse, les actionnaires qui détiennent leurs Actions PubliGroupe dans leur fortune commerciale et qui vendent leurs Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre réalisent un gain en capital imposable ou une perte en capital déductible sur la différence entre le Prix de l'offre et la valeur comptable fiscale (principe de la valeur comptable). Ces conséquences fiscales sont également applicables aux personnes qui sont qualifiées de commerçants professionnels de titres.

Les actionnaires qui ne sont pas assujettis à l'impôt : selon les principes généraux de la législation fiscale suisse, le revenu qui est réalisé suite à la présentation des Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre par un actionnaire sans assujettissement en Suisse, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu ou sur le bénéfice pour autant que les Actions PubliGroupe ne peuvent pas être attribuées à un établissement stable suisse ou à une entreprise en Suisse. Les actionnaires qui ne sont pas assujettis à l'impôt en Suisse sont conseillés de clarifier ou de faire clarifier les conséquences fiscales qui leur sont applicables.

Actionnaires qui ne présentent pas leur Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre

En général, la non-présentation des Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre peut provoquer les conséquences fiscales suivantes:

Les actionnaires qui sont assujettis à l'impôt en Suisse et qui détiennent leurs Actions PubliGroupe dans la fortune privée:

- Si l'Offrant, après l'exécution de l'offre, détient plus de 98 % des droits de vote sur les Actions PubliGroupe et, pour autant que la loi le permette, obtient la déclaration de nullité des actions PubliGroupe restant se trouvant dans le public selon l'art. 33 LBVM (voir chiffre 5.2 ci-dessus), les mêmes conséquences fiscales ont en principe lieu pour les actionnaires que si ils avaient présenté leurs Actions PubliGroupe dans le cadre de l'offre (gain en capital privé exonéré, voir ci-dessus), pour autant que l'indemnisation pour les Actions PubliGroupe déclarées nulles ne soit pas payée par PubliGroupe.
- Dans le cas où le seuil de 98 % des droits de participation n'est pas atteint et que l'Offrant fusionne PubliGroupe avec lui-même ou-avec une société, qu'elle contrôle, à l'aide d'une fusion avec indemnisation en espèce – (voir dans ce contexte chiffre 5.2 ci-dessus) et indemnise les actionnaires de PubliGroupe concernés au moyen d'une indemnisation en espèces d'une société impliquée dans la fusion, un revenu imposable sera perçu en relation avec les Actions PubliGroupe sur la différence entre (i) le montant de l'indemnisation et (ii) la somme de la valeur nominale et des réserves de capitaux au sens de l'art. 5 al. 1bis de la loi fédérale sur l'impôt anticipé („LIA“) (réserve d'apport de capital) (imposition de l'« excédent de liquidation »).

Les actionnaires, qui sont assujettis à l'impôt en Suisse et qui détiennent leurs Actions PubliGroupe dans la fortune commerciale (ainsi que les personnes morales, qui ont leur siège en Suisse : En principe les actionnaires, qui détiennent des Actions PubliGroupe dans la fortune commerciale réalisent en cas d'un squeeze-out (c'est-à-dire soit en cas de déclaration de nullité des actions selon l'art. 33 LBVM ou en cas de fusion par indemnisation en espèces pour autant que la loi le permette) un revenu imposable (respectivement un bénéfice) ou une perte déductible (principe de la valeur comptable). Ces conséquences fiscales du point de vue de l'impôt sur le revenu sont également applicables aux personnes qui sont qualifiées de commerçants professionnels de titres.

Les actionnaires qui ne sont pas assujettis à l'impôt en Suisse : les actionnaires qui ne sont pas assujettis à l'impôt en Suisse ne réalisent pas de revenu soumis à l'impôt sur le revenu ou le bénéfice à condition que les Actions PubliGroupe ne puissent pas être attribuées à un

établissement stable ou à une entreprise en Suisse. Les actionnaires qui ne sont pas assujettis à l'impôt en Suisse sont conseillés de clarifier ou de faire clarifier les conséquences fiscales qui leur sont applicables.

9.6.2. Impôt anticipé

En principe, l'offre a les conséquences suivantes du point de vue de l'impôt anticipé :

- Dans le cas où l'Offrant, après l'exécution de l'offre, détient plus de 98 % des droits de vote par rapport aux Actions PubliGroupe et qu'il demande une déclaration de nullité des actions restant se trouvant dans le public selon l'art. 33 LBVM (pour autant que la loi le permette), le paiement en espèces de l'Offrant aux actionnaires concernés n'est en principe pas soumis à l'impôt anticipé suisse pour autant que l'indemnisation ne soit pas directement ou indirectement versée à charge des réserves de PubliGroupe.
- Dans le cas où l'Offrant fusionne PubliGroupe avec lui-même ou avec une société qu'il contrôle, à l'aide d'une fusion par indemnisation en espèces et indemnise les actionnaires concernés de PubliGroupe au moyen d'un paiement en espèce d'une société impliquée dans la fusion, la différence entre (i) le montant de l'indemnisation et (ii) la somme de la valeur nominale et des réserves de capitaux au sens de l'art. 5 al. 1 bis LIA (réserve d'apport de capital) en relation avec les Actions PubliGroupe est soumise à l'impôt anticipé suisse à un taux de 35 % (imposition de l'« excédant de liquidation »).

L'impôt anticipé suisse mentionné ci-dessus est applicable, pour autant qu'il est dû, à tous les actionnaires de PubliGroupe concernés et ceci indépendamment de leur domicile respectivement siège en Suisse ou à l'étranger. Selon le statut fiscal et le domicile fiscal respectivement siège des actionnaires concernés, l'impôt anticipé suisse peut être entièrement, partiellement ou pas remboursé et /ou le montant résiduel peut être entièrement, partiellement ou pas du tout imputé à l'impôt sur le revenu ou le bénéfice.

9.7. Droit applicable et for

L'offre et tous les droits et obligations qui en découlent sont soumis au droit matériel suisse. Le for exclusif est Zurich, Suisse.

10. Calendrier indicatif

Annonce préalable de l'offre dans les médias électroniques	17 avril 2014
Publication du prospectus modifié pour la première fois et de l'annonce de l'offre modifiée pour la première fois	2 juin 2014
Publication du nouveau prospectus modifié et de la nouvelle annonce d'offre modifiée	16 juin 2014
Début du Délai de carence	3 juin 2014

Fin du Délai de carence	7 juillet 2014*
Début de la Période d'offre	8 juillet 2014*
Publication électronique du rapport du conseil d'administration de PubliGroupe	Jusqu'au 14 juillet 2014*
Publication dans les journaux du rapport du conseil d'administration de PubliGroupe	14 juillet 2014*
Fin de la Période d'offre (16h00 HAEC)	5 août 2014* **
Publication du résultat intermédiaire provisoire dans les médias électroniques	6 août 2014 * **
Publication du résultat intermédiaire définitif dans les journaux, y compris communication réalisation / renonciation concernant conditions	11 août 2014* **
Début du Délai supplémentaire	12 août 2014* **
Fin du Délai supplémentaire (16h00 HAEC)	25 août 2014* **
Publication du résultat final provisoire dans les médias électroniques	26 août 2014* **
Publication du résultat final définitif dans les journaux	29 août 2014* **
Terme d'exécution	8 septembre 2014* **

* Sous réserve d'une prolongation du Délai de carence par la COPA.

** L'Offrant se réserve le droit, avec l'accord de la COPA, de prolonger la Période d'offre selon le chiffre 2.5. Dans ce cas, le calendrier sera adapté. L'Offrant se réserve également le droit de reporter l'exécution de l'offre selon le chiffre 2.7.

11. Publications

L'annonce de l'offre ainsi que les autres publications en relation avec l'offre d'acquisition seront publiés en langue allemande dans le *Tages-Anzeiger* ainsi que en langue française dans la *Tribune de Genève* et *24 heures*. Ils seront également remis à Bloomberg, Reuters et Telekurs.

Le prospectus d'offre complet est téléchargeable sous www.tamedia.ch et peut être obtenu gratuitement en allemand et en français auprès de Bank Vontobel AG, Corporate Finance, Gotthardstrasse 43, 8022 Zurich, Suisse (téléphone: +41 (0)58 283 70 03, Fax +41 (0)58 283 70 75, E-mail: prospectus@vontobel.ch). Le prospectus d'offre et les autres publications de l'Offrant peuvent également être téléchargés à l'adresse suivante : <http://www.public-takeover.ch>.